Séance du Conseil départemental du 11 décembre 2023

Redevance départementale d'assainissement pour l'année 2024

Intervention de Nicolas Bescond

Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous sommes appelés à nous exprimer sur la hausse de la redevance d'assainissement de l'eau.

Pour mémoire, celle-ci est constitutive des factures de consommation d'eau, puisque l'assainissement est financé par la consommation. Elle peut représenter de la moitié jusqu'aux deux tiers d'une facture d'eau.

Aussi, quand nous abordons le sujet de l'élévation de la redevance d'assainissement, nous devons comprendre l'impact qu'elle aura sur la consommation annuelle d'eau des ménages.

Etudions donc avec attention les motifs de l'augmentation proposée. Et avant toute chose, permettez-moi de saluer mes collègues de l'ancien exécutif pour la clairvoyance de leurs choix de gestion, puisque le rapport indique les économies substantielles réalisées en particulier avec l'installation des équipes sur le site Eiffel.

Mais hélas selon le rapport, ces choix judicieux d'efficience de l'action publique ne suffiraient pas à compenser en particulier les prix de l'énergie.

Séance du Conseil départemental du 11 décembre 2023

Nous nous questionnons très directement sur cette affirmation car au regard de l'évolution des prix de l'électricité mesurée par la Commission de Régulation de l'Energie, qui vise justement à éclairer la commande publique en la matière, les tarifs ont été divisés quasiment par 6 en moins d'un an. Aussi le renouvellement des achats d'électricité en cette fin d'année doit permettre une maitrise des prix. Pouvez-vous nous éclairer sur les choix effectués qui imposeraient de répercuter un cout de l'énergie aux Val-de-Marnais·es ?

Par ailleurs en ce qui concerne l'inflation générale, la BCE anticipe un fort ralentissement pour l'année 2024. Nous nous interrogeons sur le fait de voter une augmentation allant au-delà de ces prévisions d'inflation.

Nous retenons aussi du rapport que les investissements des JOP 2024 justifient l'augmentation de la redevance en 2024. Nous souhaitons réaffirmer ici qu'il s'agit d'investissements utiles pour restituer une qualité environnementale dans nos rivières et fleuves, la qualification de ces investissements sous le label « JOP » est beaucoup trop restrictive. Il s'agit ici d'investissements d'avenir pour un service public industriel de pointe, qui nous engage dans une transition de modèle de production.

Pourquoi alors est-ce que ces activités seraient soumises aux aléas désastreux que la spéculation financière fait peser sur les tarifs de l'énergie, ou sur la dette ? Il s'agit d'investissement utiles pour les générations présentes comme à venir, utiles autant pour la biodiversité, la qualité de vie et le développement de l'attractivité du territoire — tant l'eau est à la base de nombreuses activités et en particulier dans l'industrie.

Vous l'indiquez ainsi : « Les charges financières sont anticipées en nette hausse, pour s'établir autour de 2 M€ environ ; le recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 (14 M€) et la hausse des taux d'intérêt impactent fortement les frais financiers (+ 500 K€) »

Alors que dans votre camp les diatribes contre le matraquage fiscal sont coutumières, nous sommes surpris de ne pas vous entendre dans ce registre, mais de vous retrouver aussi muet face au matraquage des charges lié au surcoût d'un capitalisme financier parasite pour les activités de bien public. Nous invitons donc notre Département à engager une bataille politique sur le financement de ces investissements d'avenir.

Séance du Conseil départemental du 11 décembre 2023

La redevance d'assainissement s'ajoutant à celle de la distribution de l'eau, nous devons prendre en compte l'ensemble des hausses pour comprendre l'impact sur les ménages qui souffrent alors de doubles chocs inflationnistes, d'abord sur leurs propres consommations d'énergie, et ensuite via les répercussions des hausses sur leurs dépenses incompressibles, à commencer par les produits de première nécessité, dont le bien commun que constitue l'eau.

Au final, les usager·es du service public de l'eau sont une fois de plus victimes des logiques de marchés absurdes. Notre Département gagnerait à s'engager dans une bataille pour sortir l'eau de la loi du marché, exiger des financements dédiés et une protection sur le prix de l'énergie qui garantisse la maîtrise publique de cette ressource.

Je vous remercie.